

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1745



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 14 février 2023

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	6-8
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	8-9
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	9-11
COMMISSION FOOTBALL FEMININ	11-12
COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ	12-14
CONDOLEANCES	14
FORMATION TECHNIQUE	15
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	16

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



La Commission du Football Féminin est à la recherche d'installations pour :

Le dispositif « TOUTES FOOT »
qui aura lieu Samedi 15 avril 2023

LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ

qui aura lieu Samedi 10 juin 2023

N'hésitez pas à contacter le District
administration@dyf78.fff.fr



AGENDA 2022 / 2023 FEVRIER / MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	1er	2	3	4	5

Le 17/02/2023

Réunion des Services Civiques et des Tuteurs des clubs au District

Les 21 & 22/02/2023

Module U11 Mixte au District

Les 23 & 24/02/2023

Module U13 au District

Les 28/02 & 01/03/2023

Module U9 au District

Les 02 & 03/03/2023

Module U11 au District

Le 04/03/2023

Certification CFF2/CFF3 au District

FORMATIONS TECHNIQUES

Places disponibles

- ✓ **Module U6-U7** : le 18 mars 2023

[S'inscrire !](#)

Lieu : Triel sur Seine

Formations complètes

- ✓ **Module U11** : les 21 et 22 février 2023 - DYF
- ✓ **Module U13** : les 23 et 24 février 2023 - DYF
- ✓ **Module U9** : les 28 février et 1er mars 2023 - DYF
- ✓ **Module U11** : les 2 et 3 mars 2023 - DYF
- ✓ **Certification CFF2 / CFF3** : le 4 mars 2023 - DYF
- ✓ **Module U15** : les 13 et 14 mars 2023 - DYF
- ✓ **Module U17-U19** : les 23 et 24 mars 2023 - DYF
- ✓ **Module Seniors** : les 30 et 31 mars 2023 - DYF

L'ACTION DE L'ASSOCIATION PHARMACITOYEN VERS DE JEUNES JOUEURS ET JOUEUSES YVELINOIS(E)S

Le samedi 4 février, l'association PHARMACITOYEN organisait un goûter dans la salle Saint- Exupéry, à COIGNIERES, pour de jeunes joueurs et joueuses Yvelinois(e)s.

Cette association, créée par M. Mustapha LARBAOUI (ex-Président de l'E.S. TRAPPES), organise, à titre gratuit, des sorties qui associent le football et la culture, pour des joueurs et des joueuses de catégorie U 11 de plusieurs clubs Yvelinois et des élèves de C.M. 2.

Il s'agit du COIGNIERES F.C., du F.O. PLAISIROIS, de l'O.S.C. ELANCOURT, de l'A.S. MAUREPAS, du VOISINS F.C., de l'E.S. GUYANCOURT et de l'A.S. VERSAILLES JUSSIEU.

M. Mustapha LARBAOUI avait convié à COIGNIERES les clubs qui ont participé ou vont participer à ces sorties, qui ouvrent les portes de sites historiques (Arromanches, Verdun, l'Assemblée Nationale, le Sénat, etc.).

Cela permet aux licencié(e)s de ces clubs d'ouvrir leur horizon, notamment sur l'histoire de France et les valeurs républicaines.

La mise en avant des principes républicains et de la citoyenneté guide aussi cette association qui, avec son créateur et une équipe de bénévoles motivés, a été très bien accueillie avec la présence de plusieurs Maires et des clubs ravis d'être présents.

Nous souhaitons une bonne continuation à cette association et remercions M. Mustapha LARBAOUI pour cette belle initiative.

COMMUNIQUÉ DE L'IRDS

L'Institut régional de développement du sport (IRDS) est l'observatoire partenarial du sport (Conseil régional, mouvement sportif, Etat) en Île-de-France.

Nous avons mis en place une enquête auprès des clubs sous statut associatif pour mieux comprendre leur fonctionnement humain, financier, toutes disciplines confondues.

Voici le lien pour y accéder :

<https://institutparisregion.limesurvey.net/341945>

L'enquête comprend des questions portant sur la dimension humaine et financière des clubs. Elle est menée en parallèle d'entretiens auprès des clubs sportifs et de leurs partenaires (ligues, fédérations, collectivités locales...).

Les réponses feront l'objet de traitements statistiques anonymisés, et les résultats de l'ensemble de ces travaux seront en accès libre sur le site de l'IRDS.

FLASH ACTU TECHNIQUE !

NOUVELLE FILIÈRE DE FORMATION DES EDUCATEUR.TRICE.S

Les Évolutions pour la Rentrée prochaine 2023/2024

Un webinaire de Présentation est proposé aux clubs et licenciés :

Ce Jeudi 16 février 2023 de 18h00 à 19h00

Il vous suffit pour cela de cliquer sur les liens suivants :

[Pour vous inscrire Cliquez-ici](#)

Et pour assister au Webinaire en direct, cliquez ci-dessous :

[Webinaire Evolution de la Filière de Formation Fédérale](#)



**1/4 de Finale
du 13 au 19 février 2023**



FINALES DE COUPES DES YVELINES & DU COMITE

Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au District, les Trophées reçus la saison passée, au plus tard
LUNDI 17 AVRIL 2023

Finales Féminines à 8
Samedi 10 juin 2023

Coupe Yvelines Seniors F à 8
VOISINS FC

Coupe Yvelines U18 F à 8
VOISINS FC

Coupe Yvelines U15 F à 8
BUC FOOT AO



Finales à 11
Dimanche 11 juin 2023

Coupe Yvelines Seniors
VOISINS FC

Coupe Comité Seniors
VERNEUIL ENTENTE FOOT

Coupe Yvelines CDM
POISSY AS

Coupe Yvelines Vétérans
BANQUE DE France AS

Coupe Comité Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS

Coupe Yvelines U18
VERSAILLES 78 FC

Coupe Yvelines U16
VILLENNES ORGEVAL FC

Coupe Yvelines U14
PLAISIROIS FO

Coupe Comité U14
VERSAILLES 78 FC

Coupe Yvelines Seniors F à 11
CARRIERES SUR SEINE US

Finales Futsal
Dimanche 21 mai 2023

Coupe Yvelines Futsal U12
POISSY AS

Coupe Yvelines Futsal U13F
PARIS ST GERMAIN FC

Coupe Yvelines Futsal U13
ST GERMAIN EN LAYE FC

Coupe Yvelines Futsal U15F
PARIS ST GERMAIN FC

Coupe Yvelines Futsal U14
CARRIERES SUR SEINE US

Coupe Yvelines Futsal U18 F
MANTOIS 78 FC

Coupe Yvelines Futsal U16
MANTOIS 78 FC

Coupe Yvelines Futsal Seniors F
MANTOIS 78 FC

Coupe Yvelines Futsal Seniors
VECTEUR SPORTS

Pour rappel, le non retour desdits trophées entraîne une amende pour le club d'un montant de 300 €
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)



LES RESTAURANTS
DU CŒUR

Cœur de Foot 78

UN GRAND MERCI À CES 18 CLUBS AYANT PARTICIPÉ À LA GRANDE COLLECTE EN 2022 :

Aubergenville F.C

Bailly Noisy S.F.C

Bouafle Flins E.S

Carrières Grésillons A.S

Conflans F.C

Ecquevilly S.C

Essarts-Le-Roi A.G.S

Fontenay-Le-Fleury F.C

Gargenville Stade

Guyancourt E.S

Hardricourt U.S

Houilles S.O

Jouy-En-Josas U.S

Magny 78 F.C

Maurepas A.S

Mesnil-St-Denis A.S.L

Montigny-le-Bx A.S

Rosny S/Seine C.S.M

POUR LA COLLECTE 2023, 40 CLUBS SONT DÉJÀ INSCRITS :

Ablis FC Sud 78

Aubergenville FC

Auteuillois AS

Bailly Noisy S.F.C

Bois d'Arcy A.S

Bouafle Flins E.S

Breval Longnes FC

Carrières S/Seine U.S

Conflans F.C

Ecquevilly E.F.C

Essarts le Roi A.G.S

Fontenay-Le-Fleury F.C

Fourqueux O.M.S

Gargenville Stade

Guyancourt ES

Hardricourt U.S

Issou A.S

Lions F.C Magnanville

Magny 78 F.C

Maisons-Laffitte F.C

Mantois 78 F.C

Marly le Roi U.S

Mauloise U.S

Maurecourt FC

Maurepas A.S

Mesnil-St-Denis A.S.L

Montigny-le-Bx A.S

Montfort FC

Plaisir FC

Poissy A.S

Porcheville F.C

Portes FC Féminin IDF

Rambouillet FC

Rosny S/Seine C.S.M

Sartrouville E.S

St Arnault FC

Tessancourt F.C

Verneuil S/Seine U.S

Versailles 78 F.C

Voisins F.C



Pour participer à votre tour, c'est par ici



Cœur de Foot 78



Antennes Restos du Cœur



LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 13/02/23

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), P. GUILLEBEAUX.(CD), R. PANARIELLO. PILLEMONT S. (CDA) (Visio) MME RUPERT. P. DU-PIN (Visio)

Absents excusés : . L. JOUBERT (Vice Président).

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de **14 joueurs maximum.**

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U18

D3-A DU 05/02/2023

54437.2 BREVAL LONGNES FC 1 / MUREAUX OFC LES 2

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

U18

D2-A MAGNANVILLE LFC 1

D3-C COIGNIERES FC 1

FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-D DU 12/02/2023

51324.2 BUC FOOT AO 2

U16

D4-D DU 12/02/2023

53021.2 VILLEPREUX FC 1

U14

D4-B DU 11/02/2023

53246.2 CELLOIS CS 2

FORFAITS AVISÉS 2EME FORFAIT

U18

D2-A DU 12/02/2023

50691.2 MAGNANVILLE LFC 1

FORFAIT COUPES AVISÉS

SENIORS F À 11

CY 18/02/2023

58272.1 ROSNY S/SEINE CSM 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 26/02/2023

VETERANS

D4-B

51874.2 MARCQ FC 11 / PLAISIROIS F.O. 12

D5-B Bis

54867.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 15 / TRIEL AC 13

A JOUER LE 04/03/2023

U14

D2-A

52418.1 LIMAY ALJ 2 / MONTESSON US 1

D3-B

52523.1 MAISONS-LAFFITTE FC 1 / FONTENAY FLEURY FC 1

D4-A

53283.1 JUZIERS FC 1 / GARGENVILLE STADE 2

A JOUER LE 05/03/2023

VETERANS

D3-B

51741.2 BOIS D'ARCY A.S. 13 / RAMBOUILLET YVELINES 11

U16

D4-B

52957.1 VILLENES ORGEVAL 2 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 2

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D2-B

50154.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

D3-A

50216.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE E.S. 2
50216.2 SARTROUVILLE E.S. 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1

D5-A

53786.2 JUZIERS FC 1 / FONTENAY ST PERE AS 2
53790.1 JUZIERS FC 1 / BREVAL LONGNES F.C. 2
53827.1 JUZIERS FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

VETERANS

D4-B
51892.1 PLAISIROIS F.O. 12 / MAISONS-LAFFITTE F.C. 12

U18

D1-U
50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

D3-C
54492.1 MESNIL ST DENIS ASL 1 / COIGNIERES F.C. 1
54500.2 VERSAILLES 78 FC 3 / COIGNIERES F.C. 1
54505.1 COIGNIERES F.C. 1 / BUC FOOT AO 1
54513.1 MONTFORT / U.S.Y. 1 / COIGNIERES F.C. 1
54513.2 COIGNIERES F.C. 1 / MONTFORT / U.S.Y. 1
54533.1 COIGNIERES F.C. 1 / GUYANCOURT ES 1
54543.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1
54548.1 NEAUPHLE-PONT. 1 / COIGNIERES F.C. 1

45 ANS

POULE-A
54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54242.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54250.1 JUZIERS F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54258.1 JUZIERS F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54259.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54261.1 GARGENVILLE/LAINVILL 1 / ANDRESY F.C. 1
54264.1 ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1
54268.1 VAUXOISE ES 1 / ENT. MEZIERES SERBIE 45
54271.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1
54272.1 JUZIERS F.C. 1 / VAUXOISE ES 1

POULE -B
54309.1 ABLIS SUD 78 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
54312.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAUREPAS AS 45
54331.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAULOISE U.S. 1
54337.1 MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1
54340.1 PERRAY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54346.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / PERRAY FOOT. ES 1
54352.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MAULOISE U.S. 1

COURRIERS

526859 JUZIERS

Compte tenu du manque de date disponible, la commission vous demande de programmer les matches en retard en semaine en accord avec vos adversaires.

523263 VERNEUIL S/SEINE US

Courrier de VERNEUIL S/SEINE à propos du match suivant :

U18 D1-U DU 12/02/23

PLAISIROIS FO 1 / VERNEUIL FOOT 1

La Commission dit match à jouer le 05/03/2023.

DEMANDES

VETERANS

D3-A DU 26/03/2023

51694.2 ENT. MEZIERES/SERBIE 11 / VAUXOISE ES 11

VAUXOISE nous informe que dans le cadre de sa démarche de développement, il réalise un voyage de cohésion au sein de la catégorie VETERANS du 24 au 26 mars 2023 et demande ainsi la possibilité de reporter ou d'avancer ce match.

ENT. MEZIERES/SERBIE donne son accord pour reporter au dimanche 30 avril 2023.

La Commission donne son accord.

D3-B DU 12/03/2023

51744.2 CHESNAY 78 FC LE 11 / BOUGIVAL FOOT 12

Le CHESNAY nous informe d'un problème pour le dimanche 12 mars 2023 en VETERANS. En effet leurs 2 équipes doivent recevoir sur un seul terrain.

La Commission dit match à jouer à 9h.

D5-C DU 12/03/2023

52141.2 CHESNAY 78 FC LE 12 / SARTROUVILLE ES 11

Le CHESNAY nous informe d'un problème pour le dimanche 12 mars 2023 en VETERANS. En effet leurs 2 équipes doivent recevoir sur un seul terrain.

La Commission dit match à jouer à 11h.

U18

D3-A DU 19/02/2023

54469.1 BREVAL LONGNES FC 1 / GARGENVILLE STADE

Demande de GARGENVILLE pour reporter la rencontre au dimanche 9 avril car les 2 équipes ne sont plus en Coupe.

Accord écrit de BREVAL.

La Commission donne son accord.

U14

D3-A DU 18/02/2023

52509.1 ROSNY S/SEINE CSM 1 / GARGENVILLE STADE 1

Demande de GARGENVILLE pour reporter cette rencontre, car le club organise une sortie à Caen pour le match CAEN / GRENOBLE (Ligue 2) où les enfants vont participer au challenge lors de la mi-temps (document reçu du club de CAEN).

La Commission donne son accord et reporte le match au 18.03.23.

D4-C DU 18/02/2023

53228.1 MAISONS LAFFITTE FC 2 / HOUILLES SO 1

Demande de MAISONS-LAFFITTE pour inverser la rencontre, car leur terrain synthétique est toujours en rénovation.

En attente de l'accord écrit de HOUILLES SO avant vendredi 17/02/2023 à 12h.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE C DU 08/05/2023

58221.2 IN AS 1 / SARTROUVILLE ES 1

Demande de IN AS pour reprogrammer ce match à une autre date car le terrain ne sera pas disponible un jour férié.

La Commission dit match à jouer le lundi 17 avril 2023.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

SENIORS

D3-A DU 12/02/2023

50225.2 CHANTELOUP LES V. US 2 / VILLENES ORGEVAL 1

Pris note du rapport de CHANTELOUP et de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de CHANTELOUP d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U18

D2-A DU 12/02/2023

50692.2 MAISONS-LAFFITTE FC 1 / BUCHELOISE AS 1

Pris note du rapport de MAISONS LAFFITTE.

La Commission sanctionne l'équipe de MAISONS-LAFFITTE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

45 ANS

POULE B DU 10/02/2023

54352.2 MAULOISE U.S. 1 / PERRAY FOOT. ES 1

Pris note du rapport de MAULOISE.

La commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

U16

U16 D3-B DU 05/02/2023

50821.2 HOUILLES S.O. 1 / CARRIERES S/SEINE US 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 09/02/2023

Présents : MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2A du 05/02/2023

24560694 - LE PECQ US 1 / BUCHELOISE AS 1

Demande d'évocation de BUCHELOISE AS 1 relative à la participation du joueur DARTOIS Antoine, licence 1926847681, de LE PECQ US 1, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à LE PECQ US pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/02/2023 à 14h00

D4A du 05/02/2023

24561224 - VINSKY FC 1 / MANTES USC 1

Contestation de MANTES USC relative à la prise de vues et film du match par des personnes mandatées par VINSKY FC.

La Commission transmet à VINSKY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/02/2023 à 14h00

VETERANS

D1 du 05/02/2023

24587728 - VELIZY ASC 11 / LIMAY ALJ 11

Demande d'évocation de VELIZY ASC 11 relative à la participation du joueur EL MBARKI Ahmed, licence 2330005814, de LIMAY ALJ 11, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à LIMAY ALJ pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/02/2023 à 14h00

U18

D2A du 05/02/2023

24561900 - CARRIERES GRESILLONS AS 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 1 au regard du nombre de joueurs mutés hors période de CARRIERES GRÉSILLONS AS 1.

La Commission transmet à CARRIERES GRÉSILLONS AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/02/2023 à 14h00

FUTSAL

D2 du 06/02/2023

25260436 - LA CUATRO FC 2 / TOUSSUS FUTSAL CLUB 2

Mail de Association TOUSSUS FUTSAL CLUB évoquant le dépôt d'une réserve.

Constatant qu'aucune réserve ne figure sur la feuille de match, la Commission transmet à :

- M. l'arbitre DYF, en lui demandant si TOUSSUS FUTSAL CLUB a déposé des réserves, et si oui quel en était l'objet.

- M. BROHAN Paul, licence 2398019097, capitaine de LA CUATRO FC 2, en lui demandant si il a signé des réserves, et si oui quel en était l'objet.

Réponse attendue pour la réunion du 16/02/2023 à 14h00.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D4A du 29/01/2023

24561158 - MANTES USC 1 / VINSKY FC 1

1) Demande d'évocation de VINSKY FC 1 relative à la participation du joueur GOMIS Baclara Yves Donatien, licence 2545292615, de MANTES USC, susceptible d'être suspendu.

Réponse de MANTES USC. Remerciements.

Retenant que le joueur GOMIS Baclara Yves Donatien, licence 2545292615, de MANTES USC a été sanctionné d'1 match de suspension ferme par la Commission des Statuts et Règlements à compter du 30/01/2023 (voir journal DYF n° 1743)

Ce joueur n'était pas en état de suspension pour le match en rubrique.

La commission dit :

Evocation recevable mais non fondée

Résultat acquis sur le terrain : MANTES USC 1 / VINSKY FC 1 - 1/0

Débit : 43.50€ à VINSKY FC

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

2) Réclamation de MANTES USC relative à la participation du joueur LUCEAU Alexandre, licence 2545051195, de VINSKY FC 1, susceptible de ne pas être qualifié à la date initiale du match à rejouer.

Réponse de VINSKY FC, remerciements.

Retenant qu'il s'agit d'un match à rejouer, la date initiale étant le 02/10/2022

L'article 7.13 du Règlement Sportif du DYF précise :

« Lorsque l'application des dispositions d'un article du présent Règlement Sportif implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

- Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

- **à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer,**
- **à la date réelle du match, en cas de match remis. »**

L'article 20.1 du Règlement Sportif du DYF précise la définition d'un match remis et d'un match à rejouer :

- *un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule,*
- *un match à jouer est une rencontre dont il est prévu qu'elle se déroule à une date fixée au calendrier, un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité*

Considérant que le match cité en rubrique est un match à rejouer dont la date initiale était le 02/10/2022

Considérant qu'il convient de se référer à la date du 02/10/2022 pour déterminer la qualification des joueurs ayant pris part au match cité en rubrique

Constatant que le joueur **LUCEAU Alexandre de VINSKY FC** possède une licence n° 2545051195 enregistrée le **27/11/2022**

M. LUCEAU Alexandre de VINSKY FC n'était pas qualifié le 02/10/2022 et ne pouvait donc pas participer à la rencontre en rubrique.

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable et fondée,
Match perdu par pénalité à VINSKY FC 1 (- 1 point, 0 but),
MANTES USC 1 conserve les 3 points, 1 but acquis sur le terrain.

Débit : 43.50€ à VINSKY FC

MOTIF : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende administrative : 25€ à VINSKY FC

MOTIF : Participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Henri-Claude LAUBY n'a participé ni aux débats, ni à la délibération

D5C

25142960 du 22/01/2023 ST GERMAIN EN LAYE FC 2 / PORT MARLY CS 1

25142955 du 29/01/2023 PORT MARLY CS 1 / FONTENAY LE FLEURY FC 2

25142964 du 05/02/2023 CHAMBOURCY ASM 2 / PORT MARLY CS 1

La Commission a été informée d'une possible irrégularité concernant le joueur SERI Clairvine, titulaire d'une licence U17 n° 2547060335, qui participerait aux rencontres Seniors alors qu'il ne bénéficie pas du surclassement prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux ; Sans réponse de PORT MARLY CS.

Après vérification,

Le joueur SERI Clairvine possède une licence n° 2547060335 de catégorie U17, enregistrée le 04/10/2022, ne bénéficiant pas du surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux FFF.

M. SERI Clairvine ne peut pas participer aux rencontres en catégorie Seniors.

En conséquence,

S'agissant de l'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements, sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux FFF, la Commission fait évocation et décide :

Constatant que le joueur SERI Clairvine, licence n° 2547060335, de PORT MARLY CS a participé aux rencontres suivantes :

- **ST GERMAIN EN LAYE FC 2 / PORT MARLY CS 1 du 22/01/2023 (n° 25142960)**

Match perdu par pénalité à PORT MARLY CS 1 (- 1 point, 0 but), ST GERMAIN EN LAYE FC 2 conserve les 3 points et 2 buts acquis sur le terrain

- **PORT MARLY CS 1 / FONTENAY LE FLEURY FC 2 du 29/01/2023 (n° 25142955)**

Match perdu par pénalité à PORT MARLY CS 1 (- 1 point, 0 but), FONTENAY LE FLEURY FC 2 conserve les 3 points et 2 buts acquis sur le terrain

- **CHAMBOURCY ASM 2 / PORT MARLY CS 12 du 05/02/2023 (n° 25142964)**

Match perdu par pénalité à PORT MARLY CS 1 (- 1 point, 0 but), CHAMBOURCY ASM 2 conserve les 3 points et 2 buts acquis sur le terrain

Constatant que le joueur SERI Clairvine a également participé aux rencontres suivantes :

- PORT MARLY CS 1 / MAULOISE US 2 du 06/11/2022 (n° 25142927)

- PORT MARLY CS 1 / FEUCHEROLLES USA 1 du 13/11/2022 (n° 25142931)

- ACHERES CS 1 / PORT MARLY CS 1 du 27/11/2022 (n° 25142937)

- PORT MARLY CS 1 / CROISSY US 1 du 04/12/2022 (n° 25142943)

- CELLOIS CS 2 / PORT MARLY CS 1 du 11/12/2022 (n° 25142949)

En application de l'article 147 des Règlements Généraux FFF :

« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à

ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

Ces derniers matches étant homologués la Commission ne peut pas revenir sur leur résultat.

Débit : 43.50€ à PORT MARLY CS

MOTIF : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende administrative : 200€ (25€ x 8) à PORT MARLY CS

MOTIF : Participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission transmet à la Ligue

MOTIF : Le joueur SERI Clairvine possède une double licence et évolue également en foot loisir / championnat Franciliens

La Commission attire l'attention du club de PORT MARLY CS sur le fait qu'en cas d'accident sa responsabilité peut être engagée, le joueur n'étant pas autorisé médicalement à pratiquer en catégorie Seniors.

U16

D1 du 29/01/2023

24561974 - VILLENES ORGEVAL FC 1 / MAUREPAS AS 1

Réclamation de VILLENES ORGEVAL 1 au regard du nombre de

joueurs mutés hors période de MAUREPAS AS 1.

Réponse de MAUREPAS AS, remerciements.

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

Après vérification,

L'équipe de MAUREPAS AS 1 comprend 4 joueurs mutés dont 2 joueurs mutés hors période. Il s'agit de :

- TOU Mohamed, licence 2547988467, licence enregistrée le 19/09/2022

- VERGER Ryan, licence 2547420933, licence enregistrée le 18/09/2022

En conséquence, la Commission dit :

Match perdu par pénalité à MAUREPAS AS 1 (- 1 point, 0 but), VILLENES-ORGEVAL FC 1 conserve 0 point, 1 but acquis sur le terrain

Débit : 43.50€ à MAUREPAS AS

MOTIF : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende administrative : 25€ à MAUREPAS AS

MOTIF : Participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Paul DRAY n'a participé ni aux débats ni à la délibération.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 6 février 2023

Présents : MM. BOKOBZA, PATRIGEON, INACIO, VIMONT, PEDRO GOMES. COLOMBO, GABIER, LOUVEL, NOYELLE
Excusés : MM. . EL MOSTEFA, MERVAILLIE, HOUANT, HOUANT J., JAMIN, . BOIVIN

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INSCRIPTIONS PLATEAUX

U7-U9

Consulter la liste des clubs inscrits pour la 4ème phase des plateaux U7-U9 : [Cliquez ici](#)

PLATEAUX

U7

GAMBAIS AS

Demande du club pour effectuer des déplacements plus courts sur la prochaine phase de plateaux.

La Commission prend note et est à votre disposition le lundi soir pour vous indiquer les raisons de certains déplacements qui peuvent vous paraître lointains.

U9

Les plateaux du 18/02 sont consultables en [cliquant ici](#).

GAMBAIS AS

Demande du club pour effectuer des déplacements plus courts sur la prochaine phase de plateaux.

La Commission prend note et est à votre disposition le lundi soir pour vous indiquer les raisons de certains déplacements qui peuvent vous paraître lointains.

VERSAILLES 78 FC

Le club nous informe ne pouvoir participer aux plateaux classiques du 18/02/23 en raison de l'organisation d'un tournoi futsal à VERSAILLES à cette date.

S'agissant d'une date sur laquelle le club pouvait ne pas inscrire d'équipes, la Commission, compte tenu des conséquences que vos absences engendrent, décide de vous sanctionner d'une amende de 40€, selon l'annexe 2 RS DYF, pour absence excusée d'équipes (8x5€).

CATEGORIE U11 CHALLENGES PLATEAUX

Challenge DYF du 11/02/23 : VERSAILLES 78 FC

Courrier du MANTOIS 78 FC évoquant des dysfonctionnements d'organisation sur le plateau qui s'est déroulé à VERSAILLES 78 FC.

La Commission demande au club de VERSAILLES 78 FC de fournir sa version des faits pour le lundi 20 février au plus tard.

CATEGORIE U13 U12-U13 ESPOIRS

ELANCOURT OSC

Demande du club pour changer l'éducateur référent en U12.

Après vérifications, la Commission validera le changement à condition que la personne proposée ait bien passé le module de formation les 23/24 février prochain.

FESTIVAL FOOT U13

La Commission procédera au tirage des plateaux de Festival Foot U13 (1/2 finales) le lundi 20 février à 18h30 au siège du District.

A ce titre, la Commission demande aux clubs de renvoyer aux plus vite leur fiche plateau afin d'entériner les résultats :

301 : CONFLANS RACING
302 : BOUGIVAL FOOT
303 : COIGNIERES FC
305 : CONFLANS FC
306 : AUBERGENVILLE FC
307 : VERSAILLES 78 FC
308 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS
309 : LIMAY ALJ
313 : BOIS D'ARCY AS
314 : MONTFORT USY
319 : CHATOU AS
326 : CARRIERES GRE AS
327 : BAILLY NOISY SFC
330 : VALLEE 78 FC
332 : PECQ US

FORFAIT AVISE U10-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 04/02/23

55009 : POISSY AS 2

FORFAIT NON AVISE U10-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 28/01/23

56181 HOUILLES S.O. 3
57315 PLAISIROIS F.O. 2

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES PLATEAUX U7

Plateaux du 28/01/23
1er rappel

850 108 GARGENVILLE STADE
840 101 CARRIERES S/ SEINE
840 105 CARRIERES GRE
840 117 MANTOIS 78 FC 2

PLATEAUX U9

Amende après 2 rappels : 20€
Annexe 2 RS DYF
Plateaux du 21/01/23

860 120 TRAPPES (LE PECQ/ MARLY LE ROI 2)

Plateaux du 04/02/23
1er rappel

860 104 BOUGIVAL (ACHÈRES ET CHATOU)
870 104 CRAVENT (LAINVILLOIS, PORCHEVILLE HOUDAN 3)

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES U10-U11 DTPAL

Amende après 2 rappels : 11€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 21/01/23

56042 ISSOU AS 1 - MANTES U.S.C. 1
56077 ISSOU AS 2 - MANTES U.S.C. 2

2ème rappel avant amende
Rencontres du 28/01/23

56387 NEAUPHLE-PONT. 3 - PLAISIROIS F.O. 4
56054 MANTOIS 78 FC 4 - BUCHELOISE A.S. 1
56089 MANTOIS 78 FC 5 - BUCHELOISE A.S. 2

1er rappel
Rencontres du 04/02/23

56169 HOUILLES S.O. 2 - SARTROUVILLE ES 3
56197 HOUILLES S.O. 3 - SARTROUVILLE ES 4
55537 VALLEE 78 F.C. 1 - HOUILLES S.O. 1

55572 VALLEE 78 F.C. 11 - HOUILLES S.O. 11
55604 LIMAY ALJ 2 - AUBERGENVILLE F.C 2
55632 LIMAY ALJ 12 - AUBERGENVILLE F.C 12
55742 MARLY LE ROI U.S. 12 - MAISONS-LAFFITTE F.C 12
55775 GUYANCOURT ES 2 - RAMBOUILLET YVELINES 3
55846 POISSY AS 4 - RAMBOUILLET YVELINES 2
55881 POISSY AS 13 - RAMBOUILLET YVELINES 12

U12-U13 DTPAL

Amende après 2 rappels : 11€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 21/01/23

55195 EPONE USBS 1 - FONTENAY ST PERE AS 1
57299 MAUREPAS AS 1 - ELANCOURT O.S.C. 2

2ème rappel avant amende
Rencontres du 28/01/23

57621 LOUVECIENNES A.S. 1 - CROISSY U.S. 3
56018 ABLIS FC SUD 78 1 - GUYANCOURT ES 2
55208 EPONE USBS 1 - GUERVILLE ARNOUVILLE 1
55210 LIMAY ALJ 3 - MANTOIS 78 FC 4
55243 EPONE USBS 2 - GUERVILLE ARNOUVILLE 2
57537 PERRAY FOOT. ES 1 - ST CYR AFC 1
57348 RAMBOUILLET YVELINES 12 - FONTENAY FLEURY FC 12

1er rappel
Rencontres du 04/02/23

55919 MEZIERES A.J. 1 - PORCHEVILLE FC 1
57612 AUTEUILLOIS A.S. 1 - VERSAILLES JUSSIEU 1
55240 HOUILLES S.O. 3 - EPONE USBS 2
55338 MAULOISE/MAREIL 1 - ETANG ST NOM ES 1
55366 ENT. MAULE - MAREIL 2 - ETANG ST NOM ES 2

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF°)
Rencontres du 21/01/23

U10
VÉLIZY ASC 11 - TRAPPES

U11
MANTOIS 78 FC/MESNIL ST DENIS ASL
VÉLIZY/CARRIÈRES GRÉSILLONS

2ème rappel avant amende
Rencontres du 28/01/23

U10
PLAISIROIS FO 11 / FONTENAY FLEURY FC 11
GUYANCOURT ES 11 / CONFLANS FC 11

U11
LES CLAYES/FONTENAY LE FLEURY
VÉLIZY/LE PECQ

Rappel avant amende
Rencontres du 04/02/23

La Commission raccourci les délais pour obtenir les feuilles de jonglerie afin de pouvoir clôturer la phase.

U10
LIMAY ALJ 11 / VILLEPREUX FC 11
VILLENNES ORG. FC 11 / MARLY LE ROI US 11
VERSAILLES 78 FC 11 / ACHERES CS
CARRIERES S/S US 11 / PLAISIROIS FO 11
HOUDANAISE REGION FC 11 / CLAYES S-BOIS USM 11

U11
POISSY/HOUILLES
VILLENNES ORGEVAL/MUREAUX
VERSAILLES/POISSY
LIMAY/BAILLY NOISY
NEAUPHLE/GUYANCOURT

U12-U13 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€ au club d'accueil
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 21/01/23

U12
VILLENNES ORG. FC 11 / PECQ US 11
MANTOIS 78 FC 12 / CARRIERES GRE AS 11

U13
VILLENNES ORG; FC 1 / CONFLANS FC 1

2ème rappel avant amende
Rencontres du 28/01/23

U12
VILLENNES ORG 11 / ST GERMAIN FC 11
VOISINS FC 11 / CARRIERES GRE AS 11
MANTOIS 78 FC 12 / PLAISIROIS FO 12
GUYANCOURT ES 12 / VERNEUIL ENT. 11

U13
VOISINS FC 1 / NEAUPHLE PONT. RC 1
VILLENNES4S ORG FC 1 / CARRIERES GRE AS 1

Rappel avant amende
Rencontres du 04/02/23

La Commission raccourci les délais pour obtenir les feuilles de jonglerie afin de pouvoir clôturer la phase.

U12
FONTENAY FLEURY FC 11 / VILLENNES ORG. FC 11
LIMAY ALJ 11 / MANTOIS 78 FC 12

U13
CROISSY US 1 / NEAUPHLE PONT. RC 1
LIMAY ALJ 1 / MONTESSON US 1
POISSY AS 1 / ELANCOURT OSC 1
FONTENAY FLEURY FC 1 / FOURQUEUX AS 1

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 13 février 2023

Présents : Jean-François DUPONT (Président), Dorette ELANGUE ETEME, Yvonne JONNAIS, Luc BENOIT, Claude KALENDERIAN, Alassane THIAM

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission est à la recherche d'installations pour :

L'OPERATION TOUTES FOOT
qui aura lieu Samedi 15 avril 2023

LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ
qui aura lieu Samedi 10 juin 2023

N'hésitez pas à contacter le District
administration@dyf78.fff.fr

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.
Pour le consulter, [cliquez ici](#)

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux sont consultables en [cliquant ici](#)

COUPE DES YVELINES FUTSAL

U15 F
Samedi 18 février 2023

PLATEAU DE ROSNY S/SEINE
Gymnase Renaux
18 Rue du Dr Bravy, 78710 Rosny-sur-Seine
RESPONSABLE : Jean-François DUPONT
Tél: 06 95 10 08 58

POULE A
RDV 8H45
BREAL LONGNES FC
ROSNY SUR SEINE CSM
POISSY AS
VOISINS FC
MANTOIS 78 FC

POULE B
RDV 13H15
CHANTELOUP LES VIGNES US
MONTESSON US
MARLY-ETANG
PLAISIROIS FO
LES MUREAUX OFC

La Commission est à la recherche de gymnases pour le plateau suivant :

➤ U18F, le 4 ou le 5 mars 2023

CRITERIUM U13F

La Commission rappelle aux clubs engagés dans ce dispositif que la jonglerie doit être effectuée en amont de la rencontre et la fiche doit être transmise au District sous 48h.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 04/02/2023
1er rappel

CRITERIUM U13F A 8

POULE D
25375540 Fontenay le Fleury FC 1 - Plaisirois FO 2

CRITERIUM U15F A 8

POULE C
25375409 Fontenay le Fleury FC 2 - St Cyr AFC 1

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 21/01/2023
1er rappel

POULE A

25375440 Chanteloup les V. U.S 1 - Rosny S/Seine C.S.M 1

POULE C

25375498 Marly-le-Roi U.S 1 - Rambouillet F.C 2
25375500 Versailles Jussieu A.S 1 - Versailles 78 F.C 1

POULE D

25375532 Guyancourt E.S 1—Montigny-le-Bx A.S 1
25375533 Plaisirois F.O 2 - Elancourt O.S.C 1

Rencontres du 28/01/2023
1er rappel

POULE A

25375430 Chanteloup les V. U.S 1 - Les Mureaux O.F.C 1
25375433 FCFPIF 1 - Rosny S/Seine C.S.M 1

POULE B

25375461 Aubergenville F.C 1 - Maisons-Laffitte F.C 1

POULE C

25375492 Marly Etang 1 - Plaisirois F.O 1

POULE D

25375523 FCFF 1 - Elancourt O.S.C 1
25375524 Plaisirois F.O 2 - Rambouillet F.C 1

Rencontres du 04/02/2023
2ème rappel

POULE A

25375449 Mantois 78 F.C 1 - Chanteloup les V. U.S 1

POULE B

25375474 Sartrouville E.S 1 - Maisons-Laffitte F.C 1
25375475 Aubergenville F.C 1 - Acheres C.S 1

POULE C

25375508 Versailles 78 F.C 1 - Bailly Noisy S.F.C 1

POULE D

25375538 Trappes E.S 1 - Voisins F.C 2
25375540 FCFF 1 - Plaisirois F.O 2
25375541 ELANCOURT O.S.C 1 - GUYANCOURT ES

FORFAIT COUPE NON AVISE

CY U18F A 8

11/02/2023
25671450 PORTES IDF FCF

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion du 13/02/2023

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.
Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires.**

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAUX QUALIFICATION

Samedi 18 Février 2023

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS

Gymnase Guimier
14 rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

TRAPPES FUTSAL 1
MONTIGNY le Bx 1
MAGNY 78 FC 2
GUYANCOURT ES 2

POULE B

TRAPPES FUTSAL 2
MONTIGNY le Bx 2
MAGNY 78 FC 1
GUYANCOURT ES 1

Samedi 25 Février 2023

PLATEAU DE CARRIERES SUR SEINE

Complexe Sportif des Amendiers
155 Route de Bezons
78420 CARRIERES SUR SEINE

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES SUR SEINE US 1
MONTESSON US 2
ST GERMAIN EN LAYE FC 1
PLAISIROIS FO 2
CELLOIS CS 1

POULE B

CARRIERES SUR SEINE US 2
MONTESSON US 1
ST GERMAIN EN LAYE FC 2
PLAISIROIS FO 1
CELLOIS CS 2

1/2 FINALE

Samedi 1 Avril 2023

PLATEAU DU MESNIL SAINT DENIS

Gymnase Intercommunal
4 Ave de Breteuil
78320 MESNIL SAINT DENIS

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 25 Février

U14

Dimanche 26 Février 2023

PLATEAU DE CARRIERES SUR SEINE

Complexe Sportif des Amendiers
155 Route de Bezons
78420 CARRIERES SUR SEINE

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES S/S US
ELANCOURT 1
MONTESSON 2
ST GERMAIN EN LAYE 1

POULE B

FOURQUEUX AS
ELANCOURT OSC 2
MONTESSON US 1
ST GERMAIN EN LAYE FC 2

Samedi 18 Mars 2023

PLATEAU DE COIGNIERES

Gymnase du Moulin à Vent
16 rue du Moulin à Vent
78310 COIGNIERES

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 13H00

POULE A

CARRIERES GRES. AS 1
FONTENAY LE FLEURY FC 2
LIMAY ALJ 1
CELLOIS CS 2

POULE B

CARRIERES GRES. AS 2
FONTENAY LE FLEURY AS 1
LIMAY ALJ 2
CELLOIS CS 1

Dimanche 22 Avril 2023

PLATEAU DE TRAPPES

Gymnase AM&A Broustal
6 Ave Ludwig Van Beethoven
78190 TRAPPES

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00

POULE A

VECTEUR SPORT 1
AUBERGENVILLE FC
TRAPPES FUTSAL
MAULOISE US 2

POULE B

VECTEUR SPORT 2
BUC AO
ROSNY SUR SEINE CSM
MAULOISE US 1

1/2 FINALE

2 ou 3 ème WE des vacances de printemps

Lieu à déterminer

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 22 Avril

U13

Samedi 18 Février 2023

PLATEAU DE COIGNIERES

Gymnase du Moulin à Vent
16 rue du Moulin à Vent
78310 COIGNIERES

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00

POULE A

TRAPPES FUTSAL 1
MONTIBNY Le Bx AS 2
LES ESSARTS LE ROI AGS
CARRIERES GRES. AS1
POISSY AS 2
VECTEUR SPORT

POULE B

TRAPPES FUTSAL 2
MONTIGNY Le BX 1
ROSNY SUR SEINE CSM
CARRIERES GRES. AS 2
POISSY AS 1

Dimanche 19 Février 20

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS

Gymnase Guimier
14 rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

AUBERGENVILLE FC 1
LIMAY ALJ 2
ST GERMAIN EN LAYE FC 1
MONTESSON US 2
CELLOIS CS 1

POULE B

AUBERGENVILLE FC 2
LIMAY ALJ 1
ST GERMAIN EN LAYE FC2
MONTESSON US 1
CELLOIS CS 2

1/2 FINALE

Samedi 4 Mars 2023

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 17H30
Pas de buvette et restauration sur place

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 19 Février

U12

Dimanche 26 Février 2023

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase du COSEC
Rue Alexandre Turpault
78390 BOIS D'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

AUBERGENVILLE 1
FONTENAY LE FLEURY 2
GUYANCOURT 1
PLAISIROIS FO 2
ST GERMAIN EN LAYE 1

POULE B

AUBERGENVILLE 2
FONTENAY LE FLEURY 1
GUYANCOURT 2
PLAISIROIS FO 2
ST GERMAIN EN LAYE 2

Dimanche 5 Mars 2023

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERE SUR SEINE US
HOUDANAISE REGION 1
LIMAY ALJ 2
POISSY AS 1
MONTESSON US2

POULE B

ROSNY SUR SEINE CSM
HOUDANAISE REGION 2
LIMAY ALJ1
POISSY AS 2
MONTESSON US 1

Dimanche 23 Avril 2023

PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE

Gymnase Christian Marty
23 Rue Robert Esnault Pelterie
78117 TOUSSUS LE NOBLE

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC

Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00

Buvette et restauration sur place

POULE A

VECTEUR SPORT 1
TRAPPES FUTSAL
CELLOIS CS 2
MAULOISE US 1
VIROFLAY USM

POULE B

VECTEUR SPORT 2
TOUSSUS FUTSAL
CELLOIS CS 1
MAULOISE US 2

1/2 FINALE

Dimanche 30 Avril 2023

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS D'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC

Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 23 Avril

CRITERIUM À 8

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1ER RAPPEL

U16

Du 28/01/2023

57915.1 VALLEE 78 FC 8 / MONTESSON US 8

FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

U16

Du 04/02/2023

57937.1 NEAUPHLE PONT 8
57933.1 VALLEE 78 FC 8

YVELINES FOOTBALL N° 1745

2EME FORFAIT

U14

Du 11/02/2023

57899.1 VERSAILLES JUSSIEU 8

MATCHS A PROGRAMMER

U16

57945.1 MAISONS LAFITTES FC 8 / VALLEE 78 FC 8
57951.1 VALLEE 78 FC 8 / POIGNY LA FORET US 8
57959.1 MAISONS LAFITTES FC 8 / FCRH/LA VESGRE 8
57963.1 VALLEE 78 FC 8 / ANDRESY FC 8
57936.1 POIGNY LA FORET US 8 / MOTESSON US 8
57938.1 ANDRESY FC 8 / FCRH/LA VESGRE 8

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

CONDOLEANCES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris les décès de

*Monsieur Jean VESQUES,
Bénévole au sein du District depuis plus de 30 ans
Ancien Membre du Comité de Direction
Membre entre autres des Commissions C.O.C.
(Organisation des Compétitions),
du Football Diversifié,
C.D.T.I.S. & C.R.T.I.S
(Commissions Départementale et Régionale
des Terrains et Installations Sportives*

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.

FORMATION MODULE U6-U7

Nous vous informons, que le District des Yvelines de Football organise une formation module U6-U7, le samedi 18 mars 2023 à Triel sur Seine.

Le module U6-U7, organisé sur une journée de formation de 8h, permet de proposer un coaching adapté en séance pour animer et diriger une équipe en compétition (Plateaux).

De comprendre la logique des jeux, les utiliser efficacement durant l'entraînement et le match.

De développer un climat relationnel favorable à l'épanouissement des joueurs et connaître l'organisation des pratiques pour accueillir en sécurité des enfants de 6 à 7 ans (U7),



Pour les clubs

Procédure d'inscription Formation Éducateur via Portail Club

<https://portailclubs.fff.fr/>

Pour les candidats

Procédure d'inscription Formation Éducateur via Mon Espace FFF

<https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 14/02/23

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts						
<i>D1</i>					<i>D3A</i>					<i>D4B</i>					<i>D5B</i>										
BAILLY NOISY SFC 1	27	22	27,0	6	ANDRESY FC 1	13	22	13,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	12	22	12,0	6	ACHERES CS 1	4	16	5,5	6	COIGNIERES FC 2	2	16	0,0	6	
CHESNAY 78 FC LE 1	38	22	38,0	3	AUBERGENVILLE FC 2	19	22	19,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	18	22	18,0	6	ANDRESY FC 2	5	16	6,9	6	ELANCOURT OSC 3	3	16	0,0	6	
CONFLANS FC 2	19	22	19,0	6	BUCHELOISE AS 2	23	22	23,0	6	CHATOU AS 3	11	22	11,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	13	16	17,9	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	4	16	0,0	6	
HOUILLES AC 2	26	22	26,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	15	22	15,0	6	CONFLANS FC 3	12	22	12,0	6	ECQUEVILLY EFC 2	5	16	6,9	6	HOUDANAISE REGION FC 2	2	16	0,0	6	
HOUILLES SO 1	10	22	10,0	6	CHANTELOUP LES VIGNES US 2	13	22	13,0	6	FOURQUEUX AS 1	24	22	24,0	6	FOURQUEUX AS 2	7	16	9,6	6	RAMBOUILLET YVELINES 3		16	0,0	6	
LIMAY ALJ 1	35	22	35,0	3	ECQUEVILLY EFC 1	30	22	30,0	3	HOUILLES SO 2	20	22	20,0	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	6	16	8,3	6	ST CYR AFC 1	12	16	0,0	6	
MANTOIS 78 FC 3	19	22	19,0	6	EPONE USBS 2	22	22	22,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	20	22	20,0	6	MAURECOURT FC 2	17	16	23,4	6	US17/CERNAY/BONNIERES 1	8	16	0,0	6	
MARLY LE ROI US 1	31	22	31,0	3	LES MUREAUX OFC 3	24	22	24,0	6	MAURECOURT FC 1	11	22	11,0	6	MESNIL LE ROI AS 2	5	16	6,9	6	YVELINES SUD 1	6	16	0,0	6	
LES MUREAUX OFC	19	22	19,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 1	9	22	9,0	6	MESNIL LE ROI AS 1	14	22	14,0	6	MONTESSON US 2	4	16	5,5	6	YVELINES US 1	1	16	0,0	6	
EPONE USBS 1	36	22	36,0	3	SARTROUVILLE ES 2	20	22	20,0	6	TRAPPES ES 3	21	22	21,0	6	VERNOUILLET FC 1	3	16	4,1	6						
VALLEE 78 FC 1	27	22	27,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	15	22	15,0	6	TRIEL AC 1	24	22	24,0	6											
VOISINS FC 1	24	22	24,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	14	22	14,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	12	22	12,0	6											
<i>D2A</i>					<i>D3B</i>					<i>D4C</i>					<i>D5C</i>										
BUCHELOISE AS 1	25	22	25,0	6	CHESNAY 78 FC LE 2	25	21	26,2	6	BOIS D'ARCY AS 2	14	22	14,0	6	ACHERES CS 2	6	18	fft	###	fft					
BOIS D'ARCY AS 1	26	22	26,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	5	19	fft	fft	BUC FOOT AO 1	19	22	19,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	16	18	19,6	6	6					
CARRIERES GRESILLONS 1	26	22	26,0	6	FONTENAY FLEURY FC 1	18	21	18,9	6	CELLOIS CS 1	19	22	19,0	6	CELLOIS CS 2	7	18	8,6	6	6					
CHAMBOURCY ASM 1	21	22	21,0	6	HOUDANAISE REGION FC 1	17	21	17,8	6	CHESNAY 78 FC 3	13	21	13,6	6	CHAMBOURCY ASM 2	11	18	13,4	6	6					
CHATOU AS 2	18	22	18,0	6	MAULOISE US 1	18	22	18,0	6	ELANCOURT OSC 2	14	22	14,0	6	CROISSY US 1	3	18	3,7	6	6					
GUYANCOURT ES 1	27	22	27,0	6	MAUREPAS AS 2	20	21	21,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	16	22	16,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	6	18	7,3	6	6					
HOUILLES AC 3	18	22	18,0	6	NEAUPHLE-POINT 3	19	19	fft	fft	GUYANCOURT ES 2	9	22	9,0	6	FONTENAY FLEURY FC 2	9	18	11,0	6	6					
LE PECQ US 1	18	22	18,0	6	PLAISIROIS FO 2	16	22	16,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	19	22	19,0	6	MAULOISE US 2	8	18	9,8	6	6					
RAMBOUILLET YVELINES 1	16	22	16,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	25	21	26,2	6	MONTIGNY LE BX AS 2	15	22	15,0	6	PORT MARLY CS 1	25	18	30,6	###	3					
TRAPPES ES 2	22	22	22,0	6	VELIZY ASC 1	23	22	23,0	6	VALLEE 78 FC 2	12	22	12,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	13	18	15,9	6	6					
VERNEUIL FOOT 1	24	22	24,0	6	VILLEPREUX FC 1	17	21	17,8	6	VELIZY ASC 2	5	21	5,2	6											
VERSAILLES 78 FC 3	18	22	18,0	6	VOISINS F.C. 2	14	22	14,0	6	VIROFLAY USM 1	5	22	0,0	6											
<i>D2B</i>					<i>D4A</i>					<i>D5A</i>					<i>D5D</i>										
AUBERGENVILLE FC 1	33	22	33,0	3	BREVAL LONGNES FC 1	29	22	29,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	9	18	11,0	6	BUC FOOT AO 2	7	18	8,6	6	6					
CHANTELOUP LES VIGNES US 1	29	22	29,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	11	22	11,0	6	BREVAL LONGNES FC 2	10	18	12,2	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2		18	fft	###	fft					
COIGNIERES FC 1	13	22	13,0	6	FONTENAY ST PÈRE AS 1	14	22	14,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	18	1,2	6	FEUCHEROLLES USA 2	5	18	6,1	6	6					
ELANCOURT OSC 1	14	22	14,0	6	GARGENVILLE STADE 2	25	22	25,0	6	INTERFOOT 78 1	9	18	11,0	6	JOUY EN JOSAS US 2	5	18	6,1	6	6					
GARGENVILLE STADE 1	17	22	17,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	22	22	22,0	6	JUZIERS FC 1	8	18	9,8	6	MONTIGNY LE BX AS 3	10	18	12,2	6	6					
HARDRICOURT US 2	15	22	15,0	6	LIMAY ALJ	15	22	15,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	13	18	15,9	6	LE PECQ US 2	3	18	3,7	6	6					
JOUY EN JOSAS US 1	12	22	12,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	23	22	23,0	6	POISSY AS 3	13	18	15,9	6	PLAISIROIS FO 3	19	18	23,2	6	6					
MARLY LE ROI US 2	16	22	16,0	6	MANTES USC 1	34	22	34,0	3	PORCHEVILLE FC 1	14	18	17,1	6	VILLEPREUX FC 2	10	18	12,2	6	6					
MONTESSON US 1	20	22	20,0	6	MEZIERES/SERBIE 2	18	22	18,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 2	4	18	4,9	6	VOISINS FC 3	9	18	11,0	6	6					
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1	25	22	25,0	6	VAUXOISE ES 1	15	22	15,0	6	VAUXOISE ES 1	7	18	8,6	6	YVELINES US 2	18		0,0	6	6					
NEAUPHLE-POINT 2	18	22	18,0	6	VERNEUIL FOOT 2	10	22	10,0	6																
PLAISIROIS FO 1	26	22	26,0	6	VINSKY FC 1	14	22	14,0	6																

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours